

9. Accueil du public

Hygiène (en complément du chapitre 1)

Mesures prises :

- Mise à disposition du matériel d'hygiène pour le public : des flacons vaporisateurs de produit désinfectant (Maxolen - G460) sont à disposition à l'entrée du théâtre et des salles de spectacles, et des lavabos sont accessibles dans la Baraka ;
- Maintien de la porte d'entrée ouverte avant et après les spectacles. Fermeture des autres portes donnant sur l'extérieur du théâtre ;
- Le personnel de billetterie, d'accueil et du bar est équipé de masques pour accueillir et servir le public ;
- Des poubelles et des postes de désinfection sont prévus aux sorties afin que les spectateur·trice·s puissent enlever leurs masques d'hygiène et leurs charlottes, les jeter et se désinfecter les mains ;
- Les sorties sont munies de poubelles et de station de désinfection afin que les spectateurs·trice·s puissent se débarrasser de leurs masques d'hygiène et désinfecter leurs mains ;
- Les sèche-mains électriques à air comprimé sont mis hors service ;
- Les cintres de vestiaires sont nettoyés avec des produits de nettoyage courants ;
- Les installations sanitaires / WC sont nettoyées avant l'arrivée du public ainsi qu'après les représentations ;
- Le public est incité à télécharger / consulter les programmes de salle disponibles en version électronique. L'exposition de programmes, dépliants et matériels d'information sous forme « papier » est réduit au minimum ;
- La vente physique d'articles (livres, sacs, tee-shirts, chocolat...) se fait dans le respect des règles de distance et l'application des mesures d'hygiène.

Mesures à observer :

- Contrôle des billets : il est recommandé de réserver son billet en ligne ou par téléphone et de le télécharger afin de favoriser un contrôle sans contact (douchette électronique) des billets ;
- Au début et à la fin du spectacle, les spectateur·trice·s doivent se laver les mains à l'eau et au savon ou les désinfecter ;
- Le port du masque est obligatoire en salle et dans la Baraka, et dans les situations où la distanciation de 1.5m ne peut être respectée, sauf en cas de consommation assise.

Garder ses distances (en complément du chapitre 2, soit des mesures générales prises le Théâtre)

Mesures prises :

- Marquage au sol pour prévoir le respect de la distance de 1,5 mètre devant le comptoir d'accueil de la Baraka, et à l'entrée des toilettes, à l'entrée de la salle René Gonzalez et à l'entrée du Pavillon, en prévoyant une file d'attente à l'extérieur de ces deux salles ;
- Accès au théâtre réservé uniquement aux détenteurs·trice·s d'un billet valide ;
- Protection plexiglass au comptoir d'accueil, de billetterie et du bar ;
- Systèmes de paiement sans contact disponibles et mis en avant auprès du public
- Ouvertures de plusieurs caisses ou point d'accueil pour réduire le temps d'attente lors de l'achat des billets et/ou la saisie des coordonnées ;
- Information du public sur le principe de collecte des données et sur le risque de quarantaine, notamment lorsque des rangées de sièges sont entièrement occupées (cf. infra) ;
- Pour les spectacles debout – déambulatoire, limitation de la jauge selon la valeur de référence d'une personne pour 4 m² ;
- Installation d'un salon d'attente avec sièges espacés de 1.5 mètre ;

Traçabilité

- Les coordonnées des spectateur·trice·s (nom, prénom, numéro de téléphone) sont recueillies à l'aide du système de réservation ou d'un formulaire à l'entrée du Théâtre pour toute manifestation gratuite ou payante.

Accueil du public dans les salles

- Le port du masque pour tous·tes les spectateurs·trice·s est obligatoire ;
- Lors de manifestations durant lesquelles les invité·e·s ou les spectateurs sont assis·e·s, il faut laisser au moins un siège vide ou 1 mètre entre chaque personne seule et chaque groupe de personnes (famille ou personnes appartenant au même ménage) ;
- Dans la salle René Gonzalez, les chaises doivent toujours être disposées avec une distance minimale d'un mètre entre les places et entre les rangées.
- Le flux de personnes (par exemple lors de l'ouverture et de la sortie des salles ou pendant les pauses) doit être géré de manière à pouvoir maintenir une distance de 1,5 mètre entre les visiteurs ;
- Il n'y a pas de spectateur·trice·s assis·e·s en face les uns des autres ;
- Lors d'événements où les gens se tiennent debout (spectacles sans gradin) la jauge maximale est d'une personne par 4 m² de surface accessible. Les personnes présentes doivent fournir leurs coordonnées personnelles (nom, prénom et numéro de téléphone).
- La sortie de salle doit être coordonnée et doit se faire de manière échelonnée par étages, secteurs ou rangées. Un plan de salle explicatif est affiché.

En dehors des salles de spectacles, la distanciation sociale pour les visiteurs (invité·e·s, spectateur·trice·s...) doit être de 1.5 mètre.